

PROCES-VERBAL- CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 28 Septembre 2022

PRESENTS :

Mesdames BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, MAZURIER Arlette
Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, BENIT Michel, VALENTI Fabien

ABSENTS EXCUSES :

Mme OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle (procuration donnée à M. BENIT Michel)
Mme BARON Françoise (procuration donnée à Mme MAZURIER Arlette)
Mme SENDRAS Sandra, M CRESPIEN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M FRAISSE Jean-Louis

Ordre du jour :

- 1/ Délibération : Provisions pour créances douteuses
- 2/ Délibération : Décisions Modificatives Budget Général- Budget Eau & Assainissement
- 3/ Délibération : Restauration Eglise St Laurent 5^{ème} tranche
- 4/ Délibération : RPQS eau et assainissement 2021
- 5/ Délibération : Proposition Echange parcelles avec M Kervarec – SCEA La Compagnie des Oliviers
- 6/ Questions diverses

La séance débute à 18h42

Après avoir signé la feuille de présence et celles du registre où sont mentionnées les décisions prises lors du précédent conseil, les conseillers délibèrent sur l'ordre du jour prévu dans la convocation du 19 septembre 2022 selon l'ordre du jour établi ci-dessus.

1 Délibération : Provisions pour créances douteuses :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour satisfaire aux règles de la comptabilité publique de constituer une provision pour les créances douteuses et notoirement irrécouvrables en l'état où se trouvent certains débiteurs. Ces créances s'établissent en ce qui concerne la commune à 3400 € pour le budget général et de 120 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement. Il est décidé en conséquence d'imputer ces dépenses aux comptes respectifs qui les concernent.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2 Délibération : Décisions Modificatives Budget Général- Budget Eau & Assainissement

Certaines décisions modificatives et de virements de crédit nécessitent la mise à jour des écritures comptables. Monsieur le Maire en fait part au conseil municipal. Ces décisions n'ont aucune incidence sur l'équilibre du budget.

a) Amortissement Versement Subvention cpt 20411 Mini-bus à Cesseras

Cpt 022	-1755,00€	Cpt 681(042)	+ 1755,00 €
Cpt 020	+1755,00€	Cpt 280411(040)	+ 1755,00€

b) Provisions

Cpt 022	- 3400,00 €	Cpt 681(042)	+ 3400,00€
---------	-------------	--------------	------------

c) Caution régularisation année 2009-2011

Cpt 020	- 500,00 €	Cpt 165	+500,00€
---------	------------	---------	----------

d) Taxes foncières

Cpt 022 -150,00€ Cpt 635 +150,00€

e) Provisions : budget eau et assainissement

Cpt 022 -120,00€ Cpt 681(042) +120,00€

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3 Délibération : Restauration de l'Eglise St Laurent 5^{ème} tranche

En ce qui concerne la 5^{ème} tranche de la restauration de l'église paroissiale St Laurent, il est exposé par Monsieur le Maire que si les 4 premières tranches de travaux ont été réalisées, il reste à mettre en œuvre la 5^{ème} tranche relative à la travée nord-ouest et la façade ouest.

Monsieur FIORE Frédéric, en sa qualité d'architecte du patrimoine est chargé de l'opération.

Monsieur le Maire précise que cette 5^{ème} tranche de travaux sur l'église a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, gorges de la cresse et du Brian.

Le montant global de l'opération est estimé à 112 500,00 € HT comprenant les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et de C.S.P.S. Les dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental de l'Hérault et du Conseil Régional.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

4 Délibération : RPQS eau et assainissement 2021

Le conseil municipal examine le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2021.

On relève sur le réseau de nombreuses fuites qui font l'objet d'une intervention technique chaque fois qu'elles sont décelées.

Le prix de l'eau reste inchangé à 1,61 € le m³.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5 Délibération : Echange parcelles avec M Kervarec – SCEA La Compagnie des Oliviers

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'un échange de parcelles mais souhaite avoir un entretien préalable avec M Kervarec, pour préciser quelles parcelles feraient l'objet de cet échange. C'est dans ces conditions qu'il rejette en l'état la demande en attendant que lui soit soumis un nouveau projet par le requérant. Echange rejeté.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour le refus : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

6 Questions diverses

Monsieur le Maire et Mme Galibert donnent un compte-rendu sur l'avancement du dossier relatif à la création d'un centre médical interdisciplinaire. Le siège et les locaux d'exercice des praticiens seront situés à Siran où se trouvent déjà des structures d'accueil adaptées à ce type d'activité. Les communes qui participent à la mise en œuvre du projet sont : SIRAN, OUPIA, BEAUFORT, OLONZAC, CESSERAS, LA LIVINIÈRE, MINERVE, FELINES, HOMPS, FERRALS les MONTAGNES et AIGNE en discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Monsieur le Maire

Alexandre DYE



Monsieur le Secrétaire

Jean-Louis FRAISSE